

**31.12.2023**

---

## Revue du marché

### La Fed fait des concessions, pour la joie des marchés

D'un point de vue conjoncturel, l'année 2023 nous a réservé bien des surprises. Ainsi, malgré tous les mauvais présages, l'économie mondiale s'est montrée plus robuste que ce que laissait penser le cycle agressif de relèvement des taux. Le recul plus important que prévu de l'inflation a tout autant surpris de nombreux observateurs du marché. Les objectifs des banques centrales des principaux pays industrialisés n'ont certes pas encore été atteints, mais ils sont désormais de nouveau réalisables aux États-Unis et en Europe avec une inflation d'environ 3 %. Ce mélange de données conjoncturelles qui ne font que fléchir progressivement et de baisse de l'inflation a considérablement soutenu les classes d'actifs risquées en 2023. Toutefois, les banques centrales telles que la BCE et la Fed ont joué le rabat-joie sur les marchés jusqu'au dernier trimestre et ont une nouvelle fois entraîné de la déception et des reculs en raison de leur message «higher for longer» (des taux plus élevés plus longtemps). La situation a cependant évolué début novembre, la BCE et en particulier la Fed n'entretenant plus aucun effort pour s'opposer aux prévisions de baisse des taux d'intérêt qui se développent. Au contraire, la Fed a même indiqué que le comité sur la politique monétaire avait entamé de premières discussions concernant des baisses de taux en 2024. Les marchés ont réagi avec un solide rebond des classes d'actifs risquées et des obligations d'État. L'importante baisse des rendements a même stimulé les métaux précieux malgré le fort appétit du risque des investisseurs. Seules les matières premières ont souffert en raison de l'offre excédentaire et de la baisse des primes de risque géopolitiques.

### Les titres de «croissance» regagnent du terrain

Les prévisions du marché concernant un changement d'orientation sur le plan géopolitique en 2024 ont nettement stimulé les marchés des actions. Les marchés des actions mondiaux (MSCI World All Countries en EUR) ont nettement progressé avec une croissance de +6,4 % et leur performance annuelle a grimpé pour atteindre +18,1 %. Avec une croissance de +3,4 %, les actions des pays émergents étaient une fois de plus à la traîne par rapport aux marchés développés (MSCI World: +6,8 %). Après un début de quatrième trimestre cahoteux, les actions à potentiel de croissance («growth») se sont finalement imposées face aux actions à valeur intrinsèque («value») avec une surperformance relative de +4 %. Sur l'ensemble de l'année, les titres de croissance ont même enregistré une surperformance de +25 %.

### Un trimestre historique pour les obligations

Le segment obligataire a connu un quatrième trimestre historique, au cours duquel l'indice JP Morgan Global Bond a progressé de +5,2 % (couvert en EUR). En novembre, les titres d'État US ont même enregistré leur plus fort rebond depuis le milieu des années 1980. La raison en est le mélange particulièrement positif pour les obligations de données conjoncturelles légèrement plus faibles, d'un recul plus important que prévu de l'inflation et d'une communication de la banque centrale des États-Unis laissant supposer des baisses de taux d'intérêt en 2024.

### La faiblesse des matières premières persiste

Les matières premières ont de nouveau connu une période difficile auprès des investisseurs. Différentes évolutions ont contribué à cette faible performance. Le conflit entre Israël et le Hamas n'a déclenché aucune crise régionale. En outre, la production de pétrole a atteint un record historique aux États-Unis au dernier trimestre de l'année, ce qui a entraîné une hausse étonnamment forte des réserves pétrolières des États-Unis. Les investisseurs ont également mis en doute les réductions de production annoncées par l'OPEP+. Les métaux précieux ayant profité de la baisse des rendements réels.

### 2024: un environnement plus exigeant

Le dur travail de lutte contre l'inflation est achevé. La dernière étape pour atteindre la barre des 2 % est toutefois pénible; il ne sera guère possible d'en venir à bout en peu de temps et il sera difficile d'y parvenir sans récession. Dès que les relèvements agressifs des taux directs porteront leurs fruits, il devrait être plus évident que l'économie américaine faiblit. Nous maintenons notre prévision de récession, car selon nous, plus les taux resteront élevés longtemps, plus la structure affichera de brèches. Par le passé, à chaque fois qu'une récession s'avérait imminente, les investisseurs reculaient devant le risque. Cette fois, la situation est néanmoins différente. La plupart des entreprises se portent bien et affichent des bilans solides. Les préoccupations des investisseurs portent plutôt sur la dette publique élevée et les perturbations géopolitiques. Ces thèmes devraient également nous accompagner tout au long de l'année 2024. L'économie de la zone euro est dans un triste état et l'inflation a nettement ralenti. Cela signifie que la BCE pourrait même commencer à baisser son taux directeur avant la Fed. En Chine, nous ne prévoyons aucune mesure significative de relance de l'activité économique avant le deuxième semestre 2024.

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.

---

## Changements tactiques, ajustements de fonds et performance

En décembre, un ajustement significatif de l'allocation stratégique d'actifs (SAA) a été effectué. Deux objectifs principaux ont été poursuivis. En premier lieu, le potentiel de rendement a été accru en augmentant l'allocation en actions. Ensuite, la SAA a été globalisée, tant pour les actions que pour les obligations, et le "home bias" a été réduit. Le portefeuille est ainsi moins dépendant de l'évolution économique de la zone euro et est globalement mieux diversifié.

Après un troisième trimestre médiocre, le quatrième a également commencé par un net recul. À la suite du changement de communication des banques centrales, le portefeuille a entamé un sprint fulgurant en fin d'année et a pu gagner environ 10 %. Cela a porté le résultat annuel du portefeuille modèle à un solide +7,9 %. Par rapport à la SAA, le portefeuille modèle est toutefois resté nettement en retrait sur l'année, principalement sous l'effet de la sélection des fonds en actions, où beaucoup ont été touchés par l'extrême sous-performance des valeurs secondaires.

## Analyse ESG

Le produit financier a uniquement investi dans des fonds d'investissement qui avaient un objectif d'investissement durable et relevaient de l'art. 9 SFDR. Les fonds cibles combinent un large éventail d'objectifs d'investissement durable. 92,1 % des actifs nets étaient des investissements considérés comme des investissements durables. L'objectif minimum dans le document précontractuel est fixé à 60 %. Le produit financier met surtout l'accent sur le changement climatique. Par conséquent, il a visé spécifiquement l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) de manière à avoir un alignement net positif au niveau du portefeuille et un alignement net positif du produit financier supérieur à celui de l'indice de référence de marché large. 20 % du portefeuille ont apporté une contribution positive nette à l'ODD 7, soit 5,6 points de pourcentage de plus que l'indice de marché large. 23,4 % du portefeuille ont apporté une contribution positive nette à l'ODD 13, soit 5,1 points de pourcentage de plus que l'indice de marché large. En outre, l'intensité carbone de l'allocation en actions était inférieure de 24,9 % à celle de l'indice de marché large.

Tous les fonds d'investissement sélectionnés respectaient les exclusions suivantes : les entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées (seuil de chiffre d'affaires : 0 %) ; les entreprises qui génèrent plus d'un pourcentage spécifique de leurs revenus provenant soit d'armes (seuil de chiffre d'affaires pour les producteurs : 10 %), soit de tabac (seuil de chiffre d'affaires : 5 % pour les producteurs et 15 % pour les distributeurs), soit de charbon thermique (seuil de chiffre d'affaires : 10 %). Ils ne sont pas non plus exposés aux investissements émis par, ou principalement cotés dans, des pays, des sociétés ou liés à des personnes physiques ou d'autres entités dans un pays particulier identifié et spécifié dans les Sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et dans des juridictions à haut risque faisant l'objet d'un « Appel à l'action » identifié par le Groupe d'action financière.

Le produit financier a promu le respect des standards et des normes internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies. En raison de violations du Pacte mondial des Nations Unies selon l'évaluation de MSCI ESG, le produit financier n'était pas exposé à des contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies.

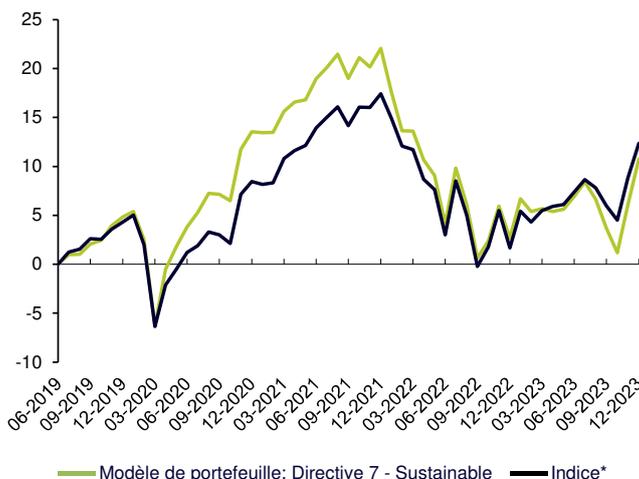
#### Objectif d'investissement

Le produit de gestion discrétionnaire de Raiffeisen, Directive 7 - Sustainable, convient aux investisseurs avec une appétence au risque modérée à forte, qui souhaitent investir dans des fonds d'investissement ayant un impact environnemental ou social positif. Les investissements sont réalisés en majorité dans des fonds en actions et obligations. Pour optimiser le rapport rendement/risque, il est possible d'investir dans des investissements alternatifs, comme les stratégies alternatives liquides ou les fonds immobiliers. Ce mandat de gestion discrétionnaire fait partie de la gamme de produits «R-GESTION: gestion discrétionnaire», échelonnée en différents objectifs de rendement et profils de risque. En accord avec l'article 9 du SFDR, la sélection se concentre sur les fonds qui ont comme objectif l'investissement durable (voir aussi le guide de l'investisseur).

#### Description

Il s'agit d'un produit de gestion discrétionnaire géré activement, qui investit dans des fonds d'investissement du monde entier. Les décisions d'investissement reposent sur une évaluation des principales économies, des devises et des taux d'intérêt, ainsi que sur un processus d'analyse uniforme pour chaque fonds d'investissement. Des fourchettes d'investissement flexibles en ce qui concerne les différentes classes d'actifs permettent d'adapter les allocations de portefeuille aux conditions du marché. La collaboration entre les experts en durabilité et les spécialistes de la sélection de fonds de «Manager Selection» veille à ce qu'aucune concession ne soit nécessaire ni en matière de qualité, ni en matière de durabilité et de perspectives de performance des fonds. Tous les fonds utilisés excluent les armes controversées, ainsi que l'armement et le tabac, avec une limite du chiffre d'affaires. L'électricité produite à partir du charbon et du nucléaire n'est autorisée que si les entreprises disposent d'une stratégie climatique claire. Par ailleurs, tous les fonds ont un processus de durabilité qui remplit les exigences qualitatives.

#### Graphique de performance



\* Composition de l'indice sous Structure par classe d'actifs



Indicateurs **	Portefeuille	Indice
Mois positifs	52.8%	55.6%
Volatilité p.a.	7.5%	6.9%
Bêta	1.1	1.0
Erreur de suivi (tracking error)	1.6	-
Corrélation	1.0	1.0
** 3 ans		
Nombre de positions dans le portefeuille	23	-
TER moyen des fonds cibles	0.63%	-

Structure par classes d'actifs	Portefeuille	Indice	diff.
Cash (FTSE 1 Month Eurodeposit EUR)	5.0%	5.0%	0.0%
Obligations	40.0%	40.0%	0.0%
Obligations EUR (BB Euro Aggregate)	15.0%	15.0%	0.0%
Obligations Global (BB Global Agg. EUR-h)	15.0%	15.0%	0.0%
Obligations High Yield (ICE Global HY EUR-h)	3.0%	5.0%	-2.0%
Obligations Pays émergents (JP EMBI EUR-h)	7.0%	5.0%	2.0%
Actions	55.0%	55.0%	0.0%
Actions Europe (MSCI Europe NR)	11.0%	14.0%	-3.0%
Actions Global (MSCI World NR)	36.0%	33.0%	3.0%
Actions Pays émergents (MSCI EM NR)	8.0%	8.0%	0.0%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	

Un plan écrit décrivant les mesures à prendre en cas de modifications substantielles ou de disparition de valeurs de référence est tenu à jour en permanence.

#### Positions

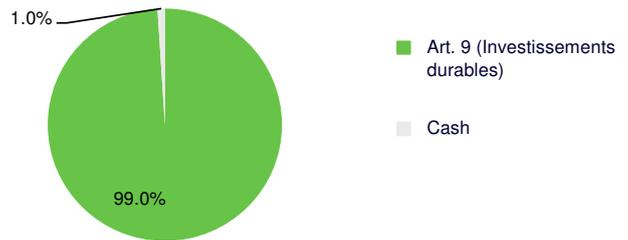
Amundi Euro Government Green Bond UCITS ETF Acc	9.0%
DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged F	9.0%
JPM Global REI SRI Paris-Aligned UCITS ETF EUR A	9.0%
NB Sustainable EM Debt HC EUR I3 Acc hgd	7.0%
AAF EdenTree European Sust Eqs I EUR Cap	5.0%
Rize Environmental Impact 100 UCITS ETF USD Acc	5.0%
Vontobel Fund II mtx EM Sust Champions I USD Acc	5.0%
Candriam Sustainable Money Market Euro I EUR C	4.0%
AAF Liontrust European Sustainable Eqs R EUR Cap	4.0%
Vontobel Fund II Global Impact Eq I EUR Acc	4.0%
AAF Boston Common US Sustainable Eqs I EUR Cap	4.0%
Vontobel Fund GI Environ Change I EUR Acc	4.0%
Liontrust GF Sustainable Future Global Growth A8	4.0%
BNPPE JPM ESG Green Social & Sust IG EUR Bd ETF C	3.0%
Tabula EUR IG Bd Paris Aligned Clmt U ETF EUR Acc	3.0%
AXA WF ACT Green Bds F Cap EUR	3.0%
Lux-Bond Green M Cap	3.0%
Federated Hermes Climate Change HY Cr F EUR AccHgd	3.0%
Rize Sustainable Future of Food UCITS ETF USD Acc	3.0%
Guinness Sustainable Energy Y EUR Acc	3.0%
UBAM Positive Impact Emerging Equity IPC EUR	3.0%
Carnot Efficient Energy Fund (EUR) D2	2.0%
Cash EUR	1.0%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.

## Analyse ESG

Indicateurs portefeuille ESG	Portfeuille	Indice	diff.
Notation MSCI ESG (AAA-CCC)	A	A	
Exp. aux armes, tabac, charbon (Excl.)	0.0%	1.5%	-1.5%
Violations pacte mondial de l'ONU MSCI	0.0%	0.5%	-0.5%
Intensité en CO2 des Actions (t/\$ mio de CA)	100.4	133.7	-24.9%
Fonds avec un processus de durabilité qui remplit les exigences qualitatives	99.0%		

## Ventilation SFDR



## Contribution aux objectifs développement durable de l'ONU SFDR\*



20% du portefeuille contribuent positivement à l'objectif 7 en termes nets. C'est 5.6% de plus que l'indice.



23.4% du portefeuille contribuent positivement à l'objectif 13 en termes nets. C'est 5.1% de plus que l'indice.

SFDR*	Minimum	Portfeuille
SFDR investissements durables	60.0%	92.1%
SFDR objectifs environnementaux	20.0%	67.0%
MSCI Taxinomie de l'UE part des revenu	2.5%	7.2%
SFDR objectif social	5.0%	22.9%

\* Pour les fonds qui n'ont pas encore publié de données, les allocations minimales figurant dans les documents précontractuels sont utilisées.

## Analyse de la part d'actions

Répartition de la	Portfeuille	Indice	diff.
Large Cap	36.0%	51.7%	-15.7%
Small & Mid Cap	19.0%	3.3%	15.7%
<b>Total des actions en portefeuille</b>	<b>55.0%</b>	<b>55.0%</b>	

Répartition par région	Portfeuille	Indice	diff.
Europe	19.1%	20.1%	-1.0%
Amérique du Nord	22.9%	23.8%	-0.9%
Marchés émergents	8.8%	8.0%	0.8%
Japon	1.6%	2.0%	-0.4%
Autres	2.5%	1.0%	1.6%
<b>Total des actions en portefeuille</b>	<b>55.0%</b>	<b>55.0%</b>	

Répartition par branche	Portfeuille	Indice	diff.
Technologie de l'information	12.1%	6.3%	5.9%
Secteur de la santé	10.9%	10.4%	0.6%
Valeurs financières (hors immobilier)	7.7%	9.2%	-1.5%
Industrie	5.3%	6.5%	-1.2%
Biens de consommation durables	5.1%	3.0%	2.2%
Services de télécommunications	4.3%	6.1%	-1.8%
Matières premières	2.9%	1.7%	1.2%
Biens de consommation principaux	2.4%	4.5%	-2.0%
Services publics	1.6%	3.6%	-2.0%
Autres	1.5%	1.0%	0.4%
Secteur immobilier	1.0%	0.0%	1.0%
Énergie	0.1%	2.8%	-2.7%
<b>Total des actions en portefeuille</b>	<b>55.0%</b>	<b>55.0%</b>	

## Analyse des devises

Répartition des devises	Portfeuille	Indice	diff.
EUR - Euro	55.2%	55.1%	0.1%
USD - US Dollar	23.8%	23.4%	0.4%
Devises des pays émergents	5.8%	5.7%	0.1%
Autres devises	15.1%	15.8%	-0.6%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	

## Analyse de la part d'obligations

Indicateurs d'obligations	Portfeuille	Indice
Duration modifiée	3.0	2.4
Rendement à échéance	1.8%	1.7%
Qualité de crédit moyenne	A+	A+

Répartition par qualité de	Portfeuille	Indice	diff.
AAA - AA	19.4%	15.2%	4.2%
A - BBB	13.1%	14.9%	-1.8%
BB - B	5.2%	6.2%	-1.0%
< CCC	1.0%	0.6%	0.3%
Autres	1.4%	3.1%	-1.7%
<b>Total des obligations en portefeuille</b>	<b>40.0%</b>	<b>40.0%</b>	

Répartition par échéance	Portfeuille	Indice	diff.
0 - 1 an	1.1%	1.2%	-0.1%
1 - 3 ans	4.7%	9.7%	-5.0%
3 - 5 ans	7.2%	9.6%	-2.5%
5 - 7 ans	5.5%	7.4%	-1.9%
7 - 10 ans	8.6%	6.1%	2.5%
10 - 15 ans	4.6%	3.7%	0.9%
15 - 20 ans	4.0%	1.6%	2.3%
20 ans et plus	4.3%	0.7%	3.6%
<b>Total des obligations en portefeuille</b>	<b>40.0%</b>	<b>40.0%</b>	

Répartition par secteur	Portfeuille	Indice	diff.
Emprunts d'État	29.3%	26.1%	3.2%
Obligations d'entreprises	10.2%	10.9%	-0.7%
Obligations convertibles	0.0%	0.0%	0.0%
Obligations indexées sur l'inflation	0.3%	0.0%	0.3%
Titrisations	0.0%	0.0%	0.0%
Autres	0.2%	3.0%	-2.8%
<b>Total des obligations en portefeuille</b>	<b>40.0%</b>	<b>40.0%</b>	

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.

**31.12.2023**

---

## Glossaire

### Note ESG de MSCI

La notation MSCI ESG des fonds a été conçue pour mesurer la résistance des portefeuilles aux risques et opportunités ESG à long terme. Les fonds les mieux notés sont composés d'émetteurs dont la gestion des principaux risques ESG est à la tête du secteur. La notation ESG est calculée en attribuant directement des scores de qualité ESG à des catégories de notation alphabétique (par exemple, AAA = 8,6-10). Les notations ESG vont de leaders dans l'industrie (AAA, AA) à moyennes (A, BBB, BB) et en retard (B, CCC).

### UN Global Compact

Le Pacte mondial des Nations Unies regroupe 10 principes qui couvrent les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'environnement et de l'éthique des affaires. Le rapport indique le pourcentage du portefeuille modèle qui enfreint les principes selon MSCI ESG, respectivement la part des fonds qui tiennent compte du Pacte mondial de l'ONU dans le processus d'investissement.

### Exclusions basées sur les valeurs des armes, du tabac et du charbon thermique

Dans les mandats des art. 8 et art. 9 SFDR, des exclusions basées sur les valeurs sont appliquées. On n'investit que dans des fonds qui excluent les armes controversées avec une tolérance zéro, et qui n'investissent pas dans les armes conventionnelles (part du chiffre d'affaires de 10% maximum chez les producteurs), le tabac (part du chiffre d'affaires de 5% maximum chez les producteurs et de 15% chez les distributeurs) et le charbon thermique (part du chiffre d'affaires de l'exploitation minière et de la vente à l'extérieur de 10 % maximum).

### Intensité de CO2 Actions (t/\$ millions de chiffre d'affaires)

L'intensité carbone moyenne pondérée mesure l'exposition du portefeuille type aux entreprises à forte intensité de carbone par rapport à son chiffre d'affaires. Le chiffre est la somme de la pondération du titre (normalisée) multipliée par l'intensité carbone du titre. Étant donné que l'intensité carbone des obligations d'État est indiquée par rapport au PIB d'un pays, une comparaison directe avec les entreprises n'est pas possible. C'est pourquoi, dans le reporting, l'analyse se limite à la quote-part des actions (y compris les actions immobilières).

### SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

En fin 2019, l'Union européenne a adopté le règlement sur les obligations d'information liées à la durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Dans le cadre d'une approche globale et en évolution de la durabilité, le règlement impose aux banques des obligations de divulgation en matière de gestion discrétionnaire et de services de conseil qu'elles fournissent. Cela concerne notamment :

- la transparence dans la prise en compte des risques liés à la durabilité (article 6) ;
- la transparence en matière de promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) ;
- la transparence en matière d'investissements durables (article 9).

Ces obligations concernent la publication d'informations sur le site internet de la banque, dans la documentation précontractuelle et dans le rapport sur la gestion discrétionnaire.

### UN Objectifs de développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté en 2015 par tous les États membres des Nations unies, propose un projet commun de paix et de prospérité pour les populations et la planète, aujourd'hui et demain. Au cœur de ce document se trouvent les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans le cadre d'un partenariat mondial. Ils reconnaissent que la fin de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en travaillant à la protection de nos océans et de nos forêts. L'indicateur du reporting indique le pourcentage du portefeuille modèle qui contribue à un objectif concret. La différence entre les contributions positives et négatives est calculée et la valeur nette est indiquée.

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.

---

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Annexe au rapport d'évaluation

### Informations périodiques

Dénomination du produit : R-Gestion Sustainable Identifiant d'entité juridique : 549300F7FBD744MEP844

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 67.0%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 22.9 %**

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion \_\_\_% en investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Ce rapport concerne le rapport annuel 2023. Les données sont basées sur les dernières informations disponibles des fournisseurs de données, des fichiers EET ainsi que des rapports périodiques de chaque fonds. Par conséquent, l'horodatage des données peut être différent d'un fonds à un autre.

Le produit financier a uniquement investi dans des fonds d'investissement qui avaient un objectif d'investissement durable et relevaient de l'art. 9 SFDR. Les fonds cibles combinent un large éventail d'objectifs d'investissement durable. 92.1% des actifs nets étaient des investissements considérés comme des investissements durables. L'objectif minimum dans le document précontractuel est fixé à 60%.

Le produit financier met surtout l'accent sur le changement climatique. Par conséquent, il a visé spécifiquement l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) de manière à avoir un alignement net positif au niveau du portefeuille et un alignement net positif du produit financier supérieur à celui de l'indice de référence de marché large. 20.0% du portefeuille ont apporté une contribution positive nette à l'ODD 7, soit 5.6 points de pourcentage de plus que l'indice de marché large. 23.4% du portefeuille ont apporté une contribution positive nette à l'ODD 13, soit 5.1 points de pourcentage de plus que l'indice de marché large. En outre, l'intensité carbone de l'allocation en actions était inférieure de 24.9% à celle de l'indice de marché large. La limite est imposée sur l'allocation en actions plutôt que sur le segment obligataire étant donné que l'intensité carbone des entreprises et des émetteurs souverains n'est pas facilement comparable, celle-ci étant généralement mesurée comme une proportion des ventes pour des sociétés et comme une proportion du Produit Intérieur Brut (PIB) pour des émetteurs souverains.

L'indice de référence (indice de marché large) de l'allocation en actions est composé à 25.5% du MSCI Europe NR EUR, à 60.0% du MSCI World NR USD et à 14.5% du MSCI EM (Emerging Markets) NR USD.

Tous les fonds d'investissement sélectionnés respectaient les exclusions suivantes : les entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées (seuil de chiffre d'affaires : 0%) ; les entreprises qui génèrent plus d'un pourcentage spécifique de leurs revenus provenant soit d'armes (seuil de chiffre d'affaires pour les producteurs : 10%), soit de tabac (seuil de chiffre d'affaires : 5% pour les producteurs et 15% pour les distributeurs), soit de charbon thermique (seuil de chiffre d'affaires : 10%). Ils ne sont pas non plus exposés aux investissements émis par, ou principalement cotés dans, des pays, des sociétés ou liés à des personnes physiques ou d'autres entités dans un pays particulier identifié et spécifié dans les Sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et dans des juridictions à haut risque faisant l'objet d'un « Appel à l'action » identifié par le Groupe d'action financière.

Le produit financier a promu le respect des standards et des normes internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Sur la base de l'évaluation de MSCI, le produit financier n'était pas exposé aux contrevenants du Pacte mondial des Nations Unies.

Au cours de l'année, des titres de plusieurs fonds ont été identifiés par MSCI ESG comme violant les règles de l'UNGC, mais ils représentaient 0.1% ou moins du total au niveau du portefeuille. Dans la majorité des cas, les fournisseurs de fonds ont utilisé une source de données différente pour identifier les contrevenants à l'UNGC et n'ont pas partagé l'opinion de MSCI ESG. Les détails sont présentés ci-dessous :

- L'entreprise identifiée comme contrevenante était Volkswagen. Deux fonds avaient une position dans cette société. Volkswagen est accusée d'avoir embauché des minorités ethniques dans le cadre de programmes de transfert de main-d'œuvre à l'usine automobile SAIC Volkswagen (Xinjiang) et dans la chaîne d'approvisionnement. Les deux fonds obligataires de BNP Paribas avaient une exposition à cette société. Ils utilisent une approche "best-in-class". Volkswagen a un score de 6, tandis que les entreprises notées entre 8 et 10 sont exclues, de même que les entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies, selon la définition de Sustainalytics. Sustainalytics ne classe pas Volkswagen parmi les entreprises qui violent le Pacte mondial des

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Nations unies. À la suite d'un audit indépendant, qui n'a pas pu confirmer les allégations de MSCI ESG, ce dernier a retiré le statut de violateur de l'UNGC à la fin de l'année 2023.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- 92.1% des actifs nets avaient un objectif d'investissement durable.
- Tous les fonds cibles ont satisfait à l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité réalisée par le Conseiller en investissement. L'évaluation est réalisée par l'équipe Manager Selection en collaboration avec des spécialistes ESG indépendants dédiés. Les spécialistes ESG ont le dernier mot.
- 20.0% des actifs nets avaient un alignement net positif (actifs alignés sur l'ODD, moins actifs non alignés) sur l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable). C'est 5.6 points de pourcentage de plus que les valeurs de l'indice de marché large.
- 23.4% des actifs nets avaient un alignement net positif (actifs alignés sur les ODD, moins actifs non alignés) sur l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques). C'est 5.1 points de plus que les valeurs de l'indice de marché large.
- L'intensité carbone de l'allocation en actions, mesurée comme les tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> des Scopes 1 et 2 par rapport au chiffre d'affaires, s'élevait à 100.4t de CO<sub>2</sub> par million de dollars de chiffre d'affaires, contre 133.7t de CO<sub>2</sub> par million de dollars de chiffre d'affaires pour l'indice de marché large. C'est 24.9% de moins. Les émissions de Scope 3 seront intégrées aux calculs dès que les données seront plus fiables.
- 0.0% des actifs nets violaient la politique d'exclusion.
- 0.0% des actifs nets violaient les principes du Pacte mondial des Nations Unies, tels que définis par MSCI ESG. Pour ces actifs, un fonds s'appuyait sur une source autre que MSCI ESG pour son évaluation.

#### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les actifs nets ayant un objectif d'investissement durable ont augmenté de manière significative. De nombreux fonds ont maintenant publié leur premier rapport périodique et de nombreux fonds ont publié des valeurs plus élevées avec des objectifs d'investissement durable que le minimum défini dans les documents précontractuels. L'année dernière, il a souvent fallu se rabattre sur ces valeurs minimales basses en raison du manque de données communiquées.

Comme l'année précédente, tous les fonds cibles ont réussi l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité menée par le conseiller en investissement.

Les actifs nets avec un alignement net positif (actifs alignés sur l'ODD moins les actifs mal alignés) dans l'ODD 7 (énergie abordable et propre) ont légèrement augmenté, passant de 16.4% à 20%, tout comme l'écart par rapport aux valeurs de l'indice de référence du marché large (de 4.5% à 5.6%).

Les actifs nets avec un alignement net positif (actifs alignés sur l'ODD moins les actifs mal alignés) dans l'ODD 13 (Action pour le climat) ont légèrement augmenté, passant de 20.8% à 23.4%, tout comme l'écart par rapport aux valeurs de l'indice de référence du marché large (de 4.9% à 5.1%).

L'intensité carbone a diminué tant pour l'indice de référence (de 148.3 à 133.7) que pour le portefeuille (de 110.4 à 100.4). Ceci en dépit du fait que la part des marchés émergents a été augmentée avec l'ajustement ASA, où l'intensité carbone est plus élevée que dans les marchés développés.

Comme l'année précédente, il n'y a pas eu de violation de la politique d'exclusion.

Il y a un an, il y avait des titres dans plusieurs fonds qui avaient été identifiés par MSCI ESG comme des violateurs de l'UNGC, mais qui représentaient 0.1 % ou moins au total au niveau du portefeuille. Dans la majorité des cas, les fournisseurs de fonds ont utilisé une source de données différente pour identifier les contrevenants à l'UNGC et ces derniers ne partageaient pas l'opinion de MSCI ESG. Le portefeuille n'a plus d'exposition aux titres classés comme violateurs de l'UNGC par MSCI ESG. Cela s'explique en partie par le fait que MSCI ESG a révisé son évaluation pour certains titres et en partie par le fait que les fonds ont vendu les titres.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Le produit financier a uniquement sélectionné des fonds cibles qui respectent le principe « ne pas causer de préjudice important ». Ils ont pris en compte tous les indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives et veillé à ce que leurs investissements soient alignés à la fois sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, comme décrit ci-dessous.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le produit d'investissement n'a investi que dans des fonds cibles qui ont eux-mêmes prises en compte les incidences négatives. Cela a été vérifié lors de la procédure de due diligence du processus de sélection des fonds, en utilisant des données communiquées par les fournisseurs de fonds (p. ex. modèle ESG européen, questionnaire, réunions avec les dirigeants) et par les fournisseurs de données ESG.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le produit d'investissement a investi dans des fonds qui sont eux-mêmes conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela a été vérifié lors de la procédure de due diligence du processus de sélection des fonds, en utilisant des données fournies par les fournisseurs de fonds (p. ex. modèle ESG européen, questionnaire, réunions avec les dirigeants) et les fournisseurs de données ESG.

Selon les données ESG de MSCI, le portefeuille a une exposition de 0.02% à des entreprises qui ne sont pas en ligne avec les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. La société sous-jacente est Philips. AXA Global Green Bonds et BNPPE JPM ESG Green Social & Sust IG EUR Bd ETF ont cette société dans leur portefeuille. Cependant, les deux fonds utilisent Sustainalytics comme fournisseur de données ESG dans leur évaluation de la conformité avec les lignes directrices de l'OCDE. Sustainalytics n'a que Philips dans sa liste de surveillance.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tous les fonds cibles ont rempli un questionnaire indiquant s'ils prennent eux-mêmes en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et, le cas échéant, lesquelles. Le produit financier ayant uniquement investi dans des fonds relevant de l'art. 9, il était attendu que tous les fonds cibles prendraient en considération l'ensemble des PAI obligatoires (1-16, les indicateurs relatifs à l'immobilier n'étant pas considérés car ne faisant pas partie du portefeuille). Certains fonds cibles ont indiqué ne pas avoir pris en considération l'intégralité des PAI. Le Conseiller en investissement suit des processus d'engagement avec ces fournisseurs de fonds. S'il s'avère que ces fournisseurs ne sont pas disposés à adapter leurs processus aux exigences réglementaires, les fonds seront vendus.

Les données PAI de MSCI ESG seront utilisées pour examiner la performance de chaque fonds cible individuel par indicateur, ainsi que les données agrégées au niveau du portefeuille.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
<i>Amundi Euro Government Green Bond UCITS ETF Acc</i>	<i>Obligations</i>	<i>9.0%</i>	<i>Europe</i>
<i>DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged F</i>	<i>Obligations</i>	<i>9.0%</i>	<i>Global</i>
<i>JPM Global REI SRI Paris-Aligned UCITS ETF EUR A</i>	<i>Actions</i>	<i>9.0%</i>	<i>Global</i>
<i>NB Sustainable EM Debt HC EUR I3 Acc hgd</i>	<i>Obligations</i>	<i>7.0%</i>	<i>EM</i>
<i>AAF EdenTree European Sust Eqs I EUR Cap</i>	<i>Actions</i>	<i>5.0%</i>	<i>Europe</i>
<i>Rize Environmental Impact 100 UCITS ETF USD Acc</i>	<i>Actions</i>	<i>5.0%</i>	<i>Global</i>
<i>Vontobel Fund II mtx EM Sust Champions I USD Acc</i>	<i>Actions</i>	<i>5.0%</i>	<i>EM</i>
<i>Candriam Sustainable Money Market Euro I EUR C</i>	<i>Marché Monétaire</i>	<i>4.0%</i>	<i>Europe</i>
<i>AAF Liontrust European Sustainable Eqs R EUR Cap</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>Europe</i>
<i>Vontobel Fund II Global Impact Eq I EUR Acc</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>Global</i>
<i>AAF Boston Common US Sustainable Eqs I EUR Cap</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>USA</i>
<i>Vontobel Fund GI Environ Change I EUR Acc</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>Global</i>

<i>Liontrust GF Sustainable Future Global Growth A8</i>	<b>Actions</b>	<b>4.0%</b>	<b>Global</b>
<i>BNPPE JPM ESG Green Social &amp; Sust IG EUR Bd ETF C</i>	<b>Obligations</b>	<b>3.0%</b>	<b>Europe</b>
<i>Tabula EUR IG Bd Paris Aligned Clmt U ETF EUR Acc</i>	<b>Obligations</b>	<b>3.0%</b>	<b>Europe</b>



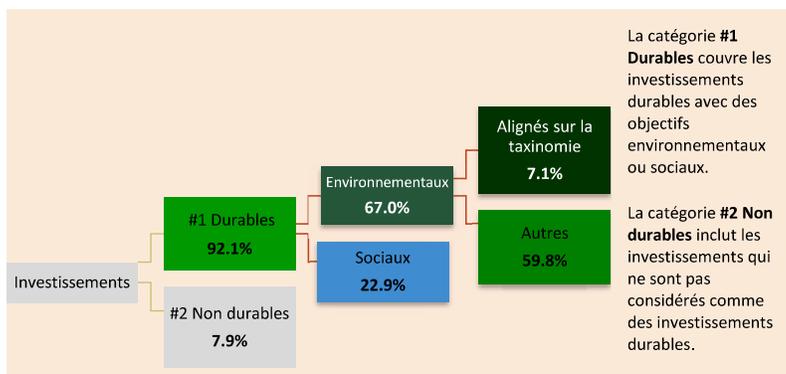
### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les fonds cibles ont satisfait à l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité réalisée par le Conseiller en investissement. 92.1% des actifs nets avaient un objectif d'investissement durable. Le total de « Objectif environnemental » de 67.0% et « Objectif social » de 22.9% ne correspond pas à 92.1%. En effet, la majorité des fonds cibles ne publiaient pas encore de données et les parts minimales mentionnées dans le document précontractuel ont dû être utilisées. Elles étaient souvent de 0%. 7.2% des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Tous les fonds cibles ont satisfait à l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité réalisée par le Conseiller en investissement. 92.1% des actifs nets avaient un objectif d'investissement durable. Le total de « Objectif environnemental » de 67.0% et « Objectif social » de 22.9% ne correspond pas à 92.1%. En effet, la majorité des fonds cibles ne publiaient pas encore de données et les parts minimales mentionnées dans le document précontractuel ont dû être utilisées. Elles étaient souvent de 0%. 7.2% des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

**Les activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ventilation sectorielle	Portefeuille
Industrie	12.1%
Technologie de l'information	10.9%
Valeurs financières (hors immobilier)	7.7%
Secteur de la santé	5.3%
Matières premières	5.1%
Biens de consommation durables	4.3%
Services publics	2.9%
Biens de consommation principaux	2.4%
Services de télécommunications	1.6%
Secteur immobilier	1.5%
Autres	1.0%
Énergie	0.1%
<b>Total actions du portefeuille</b>	<b>55.0%</b>

Les 45% restants étaient détenus sous forme de liquidités et par des fonds cibles investis dans des actifs non imputables tels que des liquidités et des obligations.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le produit d'investissement était exposé à hauteur de 7.1% à des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE. L'objectif minimum dans le document précontractuel est fixé à 2,5%. Afin de calculer et de suivre l'alignement sur la taxinomie de l'UE du produit d'investissement, le Conseiller en investissement a utilisé des données fournies par MSCI ESG.

La définition de MSCI ESG est la suivante : moyenne pondérée de la part maximale estimée du chiffre d'affaires des émetteurs de fonds provenant de produits et services répondant aux objectifs environnementaux, sur la base du cadre fixé par MSCI Sustainable Impact Metrics. Le calcul inclut les revenus de toutes les sociétés de l'univers MSCI Sustainable Impact et ne se limite pas à celles qui doivent déclarer leurs données relatives à la taxinomie, ce qui peut conduire à une surestimation de l'alignement sur la taxinomie de l'UE au niveau des fonds. Les entreprises ayant des controverses environnementales signalées avec un « drapeau rouge et orange » et des controverses sociales et de gouvernance signalées avec un « drapeau rouge » sont exclues de la liste car elles ne respectent pas le principe « ne pas causer de préjudice important » et les « garanties sociales minimales » de la taxinomie de l'UE. Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5% ou plus des revenus provenant de l'approvisionnement, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

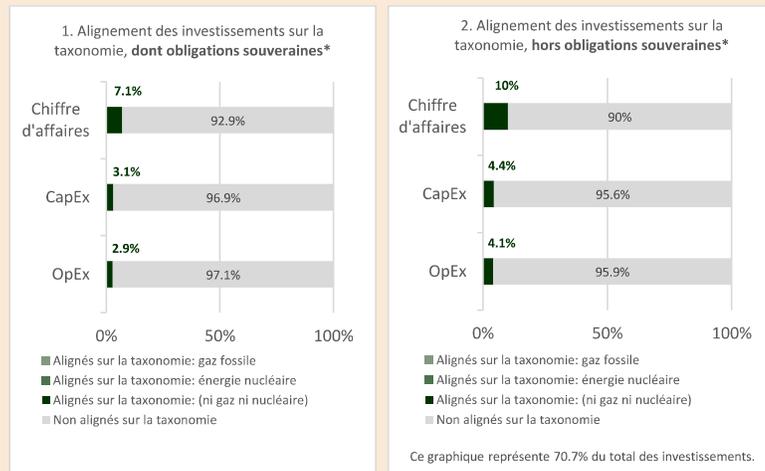
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui:
- au gaz fossile     à l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant d'activités vertes des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)**, pour monter les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que des obligations souveraines.*



● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

À ce jour, les fonds n'ont pas publié ces données et ne le feront que dans le courant de l'année, en même temps que la publication des comptes annuels. La valeur est donc actuellement de 0%.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté. L'augmentation tactique du Rize Environmental Impact 100 UCITS ETF est à l'origine de la plus grande partie de cette augmentation. Il s'agit du fonds dont la part de la taxinomie européenne est la plus élevée dans le portefeuille, étant donné que la construction de l'indice est basée sur la taxinomie européenne.



● **Quelle était la proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 59.8%.



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

La part des investissements durables ayant un objectif social était de 22.9%.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

7.9% du portefeuille ont été inclus dans la catégorie "non durable".

1% de ce portefeuille était constitué de liquidités du mandat lui-même, qui servait à la fois d'outil tactique pour contrôler le niveau d'investissement des clients, mais aussi de compte à partir duquel des dépôts et des retraits étaient effectués dans la stratégie, et des frais étaient payés.

Le reste était constitué des liquidités des fonds cibles et comme la plupart des fonds cibles n'avaient pas encore publié leur proportion d'investissements liés au développement durable, les allocations minimales indiquées dans les documents précontractuels ont été utilisées. Cela surestime les investissements "non durables".

Les actifs "non durables" ont également été vérifiés au regard des critères d'exclusion et y ont répondu.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le Conseiller en investissement du produit financier a strictement respecté les processus de durabilité / garanties décrits ci-dessus, y compris l'évaluation de tous les investissements par rapport aux critères de durabilité et des seuils stricts à respecter obligatoirement pour leur inclusion.

Le Conseiller en investissement a dialogué avec tous les fonds cibles exposés à des contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies, selon l'évaluation de MSCI ESG.

En outre, le Conseiller en investissement a été en contact avec tous les fonds cibles au cours de la période de référence pour examiner les indicateurs et rapports spécifiques au SFDR. En particulier, il a activement mis en évidence les données manquantes ou présentées incorrectement.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour répondre à l'objectif d'investissement durable.